



Voiles et Aviron dans les Pertuis
Centre nautique de Port Neuf
Allée Léon Douzille
17000 La Rochelle

AVIS DE RANDONNEE NAUTIQUE

RONDE DES PERTUIS 2012



4^{ème} édition

I- Présentation de la Ronde des pertuis en 2012

La Ronde des Pertuis 2012 est une randonnée collective à travers les pertuis charentais, à bord de bateaux *voiles-avirons* ou de petits canots transportables dont le programme de navigation est équivalent à celui du *voiles-avirons*. L'esprit qui y domine est l'autonomie, associé à la convivialité et au plaisir de naviguer ensemble.

**La Ronde des Pertuis s'étend sur 4 jours et 3 nuits,
du vendredi 22 juin au lundi 25 juin 2012.**

Le nombre de bateaux est limité à 20, pour un nombre total de 50 à 60 participants.



La randonnée n'a aucun caractère sportif en ce sens qu'aucune régates n'est organisée. Les conditions de navigation dans les pertuis charentais restent cependant très exigeantes dès lors que l'on sort des sentiers battus.

La durée de chaque journée de navigation est variable selon la météo. L'ensemble du parcours représente une distance estimée à 80 miles environ. Le soir nous dînons dans un restaurant pour déguster les produits typiques du coin. Les bivouacs ont lieu sous tentes, dont une nuit en camping.

Adresse d'envoi des formulaires d'inscription

**Association Voiles et Avirons dans les Pertuis
Centre nautique de Port Neuf
Allée Léon Douzille
17000 La Rochelle**

Contact

Sébastien Volokove
06.11.14.30.25

sebastien@naviguerautrement.org

Résumé du programme

Au départ du centre nautique de Port Neuf (La Rochelle) où VAP a récemment jeté l'ancre, nous partirons vers le sud, en direction de l'île d'Aix, avant d'aller passer la nuit dans le charmant petit port du Loiron sur la commune d'Angoulins. Nous remonterons ensuite vers l'anse de l'Aiguillon pour participer à la première journée du rallye de la moule, manifestation nautique organisée de longue date par l'association du Vieux tape-cul (Charron). Nous rejoindrons ensuite le joli port d'Ars-en-Ré, non sans avoir fait une petite halte pique-nique sur le banc du bucheron qui barre l'entrée du Fier d'Ars. Nous rejoindrons enfin notre base de Port-Neuf en nous arrêtant en chemin pour visiter la citadelle de Saint Martin de Ré.



Programme indicatif de la randonnée

1^{ère} journée : Port Neuf – le Loiron.

PM 6h05 & 18h12 - BM : 12h20 - Coeff. 79



Cette première journée sera l'occasion d'associer le Centre nautique de Fouras et le Cerce nautique de l'île d'Aix à notre navigation. Si le temps le permet nous ferons le tour de l'île d'Aix à proximité de laquelle nous pourrions pique-niquer. Nous remonterons ensuite faire relâche dans le port du Loiron (Angoulins sur mer). Dodo sous tente dans un camping. Dîner au restaurant.

16 miles

2^{ème} journée : Le Loiron – Ecluse du Brault (Charron)

PM 6h41 & 18h50 - BM : 12h58 - Coeff. 78

Au cours de cette seconde journée nous nous joindrons à la première étape du rallye de la moule. Des bateaux en provenance des 4 coins des pertuis convergent vers la Sèvre Niortaise et remontent jusqu'à l'écluse où un bivouac sous tente sera permis dans un champ attenant. Un grand repas des équipages est organisé par l'association Vieux tape-cul et la municipalité de Charron. Le lendemain les participants poursuivent leur remontée de la Sèvre jusqu'à Marans, tandis que la Ronde des pertuis mettra le cap sur l'île de Ré.



21 miles

3^{ème} journée : Ecluse du Brault (Charron) – Ars en Ré

PM 7h21 & 19h34 - BM : 13h38 - Coeff. 75



Nous traverserons le pertuis Breton vers l'ouest, en direction d'Ars en Ré. Nous profiterons au maximum des courants de jusant favorables et pique niquerons sur le banc du bûcheron, à l'entrée du Fiers d'Ars. Nous aurons ensuite tout le temps de batifoler dans le Fier avant de rejoindre le port d'Ars en Ré. Nous dormirons sous tente à proximité des bateaux et dînerons au restaurant.

21 miles

4^{ème} journée : Ars en Ré – Port Neuf

PM 8h09 & 20h27 - BM : 14h21 - Coeff. 70

La dernière journée sera consacrée au retour vers Port Neuf. Nous nous arrêterons à mi-chemin pour visiter la très jolie citadelle de Saint Martin de Ré.

17.5 miles



II- CONDITIONS DE NAVIGATION

La Ronde des Pertuis se déroule dans les eaux protégées des pertuis charentais. Néanmoins, les conditions de navigation peuvent s’y avérer délicates notamment lorsque le vent soufflant contre le courant lève un clapot court. Le courant peut être vif et les obstacles naturels existent sur les parties de l’estran recouverte à flot (bancs de sable, parcs ostréicoles, bouchots...). Les zones de navigation qui intéressent cette randonnée sont celles fréquentées quotidiennement par des mytiliculteurs ou par des vedettes de transports de passagers (notamment autour d’Aix).

Déroulement des journées

Le réveil est matinal, autour de 7h.

Un briefing obligatoire pour les chefs de bord est organisé chaque soir et chaque matin, avant le départ.

Les journées de navigation débutent tôt le matin pour un départ autour de la pleine mer afin de profiter au maximum du jusant et des conditions de vent souvent plus favorables en matinée.

En général les navigations sont entrecoupées d’une pause pour déjeuner autour de la basse-mer. Toutefois, la mer se retire assez loin et laisse découvrir un large estran. Il n’est donc pas toujours possible de quitter son canot pour se dégourdir les jambes. Les journées de navigation sont donc longues. Il faut prévoir une bonne dizaine d’heures par jour sur l’eau. Le soir, une fois les bateaux installés il faut encore dresser son bivouac et surveiller l’échouage. Puis nous dînons au restaurant avant de rejoindre la douce tiédeur des duvets, pour une courte nuit...

Les manœuvres d’échouage sont régulières, tant autour de la basse-mer de milieu d’après-midi que le soir. Les équipages devront y être entraînés. Il reviendra à chaque équipage d’apporter toute l’attention nécessaire pour échouer, amarrer ou ancrer convenablement son bateau, en tenant compte du marnage sur nos côtes.

Il est de la responsabilité de chaque chef de bord d’avoir à sa disposition le matériel nécessaire pour assurer la bonne tenue et la protection de son embarcation en cas d’échouage, de stationnement sur ancre, d’amarrage à couple, de remorquage, ... : aussières de longueur et de diamètre suffisants, pare-battage, ancres (voir à ce propose le chapitre « Assistance et sécurité », sur le matériel obligatoire).

Les organisateurs ont pris les dispositions nécessaires pour assurer le déroulement de la manifestation dans les conditions de sécurité les meilleures. Cependant, la participation à la Ronde des pertuis comporte les risques normaux inhérents à toutes randonnées nautiques sur ce type d’embarcation. Les participants doivent en être conscients et être prêt en permanence à faire face avec un maximum d’autonomie aux diverses situations qui peuvent se présenter.

III- CONDITIONS DES BIVOUACS

Les lieux de bivouac sont identifiés et les autorisations sont acquises auprès des municipalités, ports et associations qui nous soutiennent afin de créer les meilleures conditions de relâche à la fois pour les bateaux et pour les marins. Toutefois, si le risque de rayure sur un vernis vous met en rage ou que vous craignez de salir votre bateau s’il se pose dans la vase, alors mieux vaut éviter la randonnée dans les

pertuis charentais ! Par définition, en randonnée le bateau ne relâche pas gentiment dans un port à flot, ni sur le ponton d'une marina.

Les bivouacs à terre se feront sous tentes de camping, dans vos bateaux (cabanage, ou belle étoile...). Chaque participant est responsable de son matériel de bivouac.

L'esprit d'autonomie domine, même dans le cas d'une logistique organisée :

- 1- Chacun des participants doit prévoir son matériel de camping (tente, sac de couchage, réchaud, réserve d'eau, ...) en gardant à l'esprit que, sur site, la discrétion doit être de rigueur (les tentes sont installées au coucher du soleil et repliées à son lever).
- 2- Chaque participant doit prévoir son pique-nique pour les petits déjeuners et déjeuners de midi.
- 3- Chaque bateau devra être en capacité d'assurer le transport des effets personnels de son équipage et de son avitaillement.
- 4- A terre la civilisation ne sera pas trop lointaine. Cependant le ravitaillement ne pourra pas être assuré quotidiennement. Chaque participant est responsable de son avitaillement.
- 5- Chaque bateau prévoit le nécessaire pour ramener ses déchets et les déposer à terre dans les lieux appropriés.

IV- ASSISTANCE ET SECURITE

Mesures générales

En randonnée, la navigation collective doit favoriser un certain niveau de vigilance et d'attention réciproque.

La flottille se doit de rester suffisamment groupée de façon à ce que chaque bateau puisse suivre en visuel les évolutions des participants alentours.

Cette vigilance participe à l'esprit d'autonomie et de convivialité de la Ronde des Pertuis. Elle est également un facteur efficace de la sécurité de chacun. Les différences de vitesses et d'angle de remontée au vent de nos canots ne rendent pas cela très facile, surtout lorsque l'on tricote au près en fin de journée ! Repérez donc dès les premières heures de navigations les bateaux qui marchent de manière sensiblement identiques au vôtre et prenez du plaisir à naviguer en flottille.

L'assistance sera assurée par un voilier accompagnateur et un pneumatique motorisé, manœuvré par un équipage de marins expérimentés.

Toutefois conformément au droit maritime (voir chapitre 5, alinéa 3) chaque chef de bord reste l'unique responsable des décisions à prendre en matière de navigation pour garantir la sécurité de son bateau et de son équipage. En conséquence il doit connaître son niveau de compétence et celui de son équipage pour faire face de la manière la plus adaptée aux situations qu'il rencontrera et qu'il n'aura pu prévoir. Il doit avoir à bord les documents nécessaires à ses prises de décisions (cartes, instructions nautiques, marées). Il doit avoir pris le temps de préparer sa navigation, en repérant les bouées cardinales, amers remarquables, évolutions des courants, etc.

La randonnée collective peut inciter certains chefs de bord peu expérimentés à profiter d'une organisation préédigérée, ainsi que de la présence d'autres participants, pour « tenter l'aventure ». Nous attirons l'attention de tous les participants sur l'esprit d'autonomie de la Ronde des Pertuis, et sur la nécessité absolue pour

chaque chef de bord de bien mesurer ses compétences et le potentiel de son bateau. En cas de mauvais temps, d'avarie, de problème de santé, il peut être très difficile de secourir plusieurs canots en même temps. Mieux vaut alors pouvoir compter avant tout sur son savoir-faire...

La randonnée est déclarée auprès des Affaires Maritimes de La Rochelle. Le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage (CROSS Etel pour la zone) et la SNSM (base de La Rochelle) sont informés de la manifestation.

Matériel obligatoire

Outre le matériel de sécurité réglementaire, la participation à La Ronde des pertuis nécessite de se munir obligatoirement :

- **D'une VHF en état de fonctionner du 1^{er} au 4^{ème} jour** (prévoir piles de rechange et possibilité de recharger). Avoir une VHF est indispensable à la sécurité de chacun. Cela permet de recevoir les informations de l'organisateur en cas de changement de programme. Cela permet également d'alerter l'organisateur en cas de difficultés et d'échanger des informations entre participants. L'organisateur peut ainsi demander à un bateau de se dérouter pour porter assistance à une autre embarcation.
- **Des aussières en quantité et en longueur suffisante** pour s'amarrer dans des zones où le marnage peut être important et éventuellement pour se faire remorquer.
- **Un mouillage avant et arrière**, pour faciliter l'échouage du bateau dans les zones de bivouac.
- **Brassière de sécurité** : En navigation, quelque soit la météo le port de la brassière de sécurité sera exigé.

NB : L'organisateur se réserve le droit de demander aux participants d'apporter la preuve de la présence à bord du matériel obligatoire. L'organisateur se réserve le droit de suspendre la participation d'un équipage si le matériel obligatoire est absent ou défaillant.

V- REGLEMENT ET INFORMATIONS PARTICULIERES

1- Organisation

L'association Voiles et Avirons dans les Pertuis (n° d'enregistrement en Préfecture de La Rochelle : W173000857) est l'organisateur unique de cette manifestation.

La Ronde des Pertuis 2012 est une manifestation autoproduite et largement autofinancée grâce aux droits d'entrée dont chaque participant s'acquitte. Nous avons choisi ce modèle dans un souci d'autonomie et de responsabilité. Toutefois cette manifestation ne serait pas possible sans le soutien de la Ville de La Rochelle, et la bienveillance des municipalités d'Angoulins, Charron et Ars, ainsi que du port des Minimes, qui apportent leurs collaborations à l'accueil de la Ronde des Pertuis.

Les associations amies nous font également le plaisir d'apporter leur appui logistique à cette manifestation : L'association du Vieux tape-cul (Charron), le cercle nautique de Fouras, le centre nautique de l'île d'Aix, ainsi que le collectif Patrimoine Naviguant en Charente-Maritime (PNCM).

2- Instructions et règles qui s'appliquent

Les participants sont soumis à un ensemble de règles fondamentales qu'ils s'engagent à suivre et à respecter, notamment en matière de sécurité.

⇒ Bien que la Ronde des Pertuis ne soit pas une régate, **les règles fondamentales de courses à la voile définies par l'ISAF s'appliqueront**, notamment la n°1 et la n°4 relatives à la sécurité et à la participation.

⇒ S'appliqueront également les règles relatives à la responsabilité des participants telles qu'écrites dans **l'arrêté du 03 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011.**

EXTRAITS DES REGLES APPLICABLES À LA RONDE DES PERTUIS 2012

REGLES FONDAMENTALES dans les Règles de Courses à la Voile (ISAF)

Règle 1 : Règles de sécurité

- 1.1 Aider ceux qui sont en danger : un bateau doit apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger.
- 1.2 Équipement de sécurité : un bateau doit avoir à bord un équipement de sauvetage approprié pour toutes les personnes embarquées. Chaque participant est personnellement responsable du port d'un système de flottabilité personnelle appropriée aux conditions.

Règle 4 : Décision de courir

- La décision d'un bateau de participer à une course (*comprendre « de participer à la randonnée »*) ou de rester en course (*comprendre « de participer à une partie de la randonnée »*) relève de sa seule responsabilité.

ARRETE du 2 mai 1995 relatif aux manifestations nautique en mer

Art. 4. Responsabilité des participants

Le chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime: il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage. »

3- Armement de sécurité

Voici ce que disent les Affaires Maritimes à propos de la réglementation (sources <http://www.affmar.gouv.nc>) : **NAVIGUEZ « RESPONSABLE »**

« Depuis le 1er janvier 2005, les catégories de navigation, limites impératives et permanentes d'éloignement d'un abri, ont disparu.

Vous pouvez choisir une destination ou une zone de navigation, une fois bien examinés :

- *l'état d'entretien de votre bateau*
- *la capacité théorique de votre bateau à affronter une mer et des conditions de vent données (catégorie de conception CE, ou catégorie de navigation dans laquelle le bateau est approuvé)*
- *les conditions de navigation dans le secteur envisagé*
- *les prévisions météorologiques*
- *votre aptitude et votre compétence*
- *l'aptitude de vos équipiers ou passagers*

Une seule obligation formelle : détenir à bord le matériel de sécurité adapté selon que votre navigation se situe à moins de deux milles d'un abri, est côtière (entre deux et six milles d'un abri) ou hauturière (à plus de six milles d'un abri). »

Compte tenu de programme de navigation prévu, la participation à la Ronde des Pertuis les bateaux requiert d'être armé avec le matériel de sécurité propre à la navigation côtière (navigation entre 2 et 6 milles d'un abri).

Pour connaître la liste du matériel de sécurité obligatoire, reportez-vous à la rubrique suivante : http://www.affmar.gouv.nc/portal/page/portal/affmar/documents/equipement_securite_navires.pdf

Chaque bateau sera en règle en ce qui concerne l'armement de sécurité obligatoire Le chef de bord devra avoir pris toutes dispositions utiles en ce domaine pour assurer en toute circonstance la conformité au règlement en vigueur et la sécurité de l'équipage.

Chaque bateau devra avoir à sa disposition le matériel nécessaire pour être remorqué (aussière adaptée en section et en longueur), pour mouiller en toute sécurité et rester sur ancre le temps nécessaire, pour être amarrer à couple d'un ou plusieurs autres bateaux : ancre et chaîne, pare-battage, aussières seront nécessaires en nombre et en taille suffisante pour assurer la sécurité de son bateau. Chaque embarcation sera munie d'une VHF en état de fonctionner.

4- Assurance :

Tous les participants à la randonnée le font sous leur responsabilité. En ce sens, chaque participant et chaque bateau sont tenus de couvrir leurs responsabilités civiles par les contrats d'assurance adaptés et à jour. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas d'avarie entre bateaux participants ou avec une quelconque embarcation autre.

5- Litige :

L'inscription oblige le chef de bord et son équipage à l'application des textes cités au paragraphe 2, page 8 (instructions et règles) de l'Avis de randonnée. En cas de litige, ils renoncent à toute voie de recours.

6- Les mineurs non accompagnés d'adultes ne sont pas acceptés. S'ils ne sont pas accompagnés de leurs parents leur participation sera soumise à une autorisation parentale (voir formulaire d'inscription) les plaçant sous la responsabilité du skipper.

7- Informations complémentaires

- Admission

Sont admis à cette manifestation les bateaux « voiles et avirons » et petits bateaux facilement transportables sur remorques. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans en justifier les raisons..

- Diffusion des images

La Ronde des Pertuis est susceptible de faire l'objet de reportages écrits, photographiques ou filmés de la part de média locaux ou nationaux. Les participants acceptent la réalisation et la diffusion d'image de leurs bateaux et d'eux même en situation dans le raid. Par ailleurs les participants autorisent l'association « Voiles et Avirons dans les Pertuis » à exploiter les images de la Ronde des Pertuis afin d'en assurer sa promotion.

VI- INSCRIPTION

Les frais d'inscription à la Ronde des Pertuis sont de 90 € par bateaux auxquels il faudra ajouter 75 € par participant.

- L'inscription individuelle comprend les repas du soir au restaurant et l'hébergement.
- La somme demandée par bateau comprend une participation aux frais d'assurance de la manifestation, les frais de port, les frais liés à l'encadrement et la sécurité.

Cette somme est payable par chèque à l'ordre de « Voiles et Avirons dans les Pertuis ».

Modalités d'inscription

Remplir et envoyer par courrier postal

- le formulaire d'inscription
- le formulaire d'engagement par lequel chaque participant indique qu'il accepte le programme, les recommandations, règles et principes indiqués dans l'Avis de randonnées nautique.
- Copie de l'assurance ou attestation sur l'honneur.
- un chèque du montant des frais d'inscription.
- Le cas échéant, une autorisation parentale pour les mineurs.

Adresse d'envoi des formulaires d'inscription

**Voiles et Avirons dans les Pertuis
Sébastien Volokove
Centre nautique de Port Neuf
Allée Léon Douzille
17000 La Rochelle**

06.11.14.30.25

sebastien@naviguerautrement.org

Présentation des trois premières éditions

Entre nature et culture...

La Ronde des Pertuis s'appuie sur une pratique nautique parfaitement intégrée au paysage local pour aller à la rencontre des gens du terroir, des associations locales et mettre en valeur le territoire et le patrimoine de notre littoral.

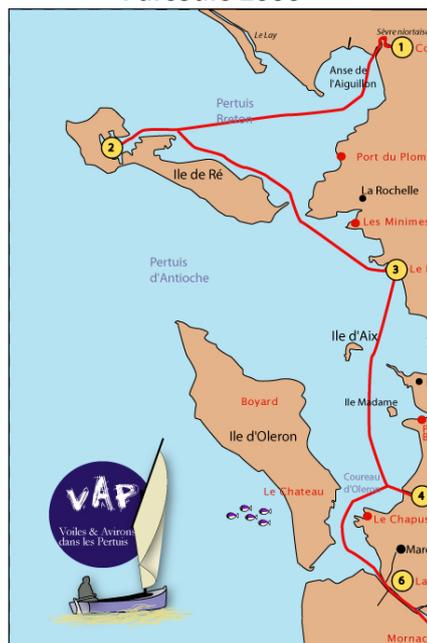
En 2006, 2008 et 2010 les municipalités de La Rochelle, Charron, La Flotte-en-Ré, L'Aiguillon-sur-Mer, St Georges d'Oléron, Brouage, Marennes, La Tremblade, Le Château d'Oléron et Mornac-sur-Seudre nous ont déjà fait le plaisir de faciliter notre accueil dans les ports situés sur leurs communes. Chaque étape a été l'occasion d'une rencontre avec une association : Seudre et mer (Mornac), Le Vieux tape-cul (Charron), le Centre nautique de l'Aiguillon, Flottille en Pertuis, le Centre nautique de l'île d'Aix, les Lasses marennaïses, les coureurs trembladais.



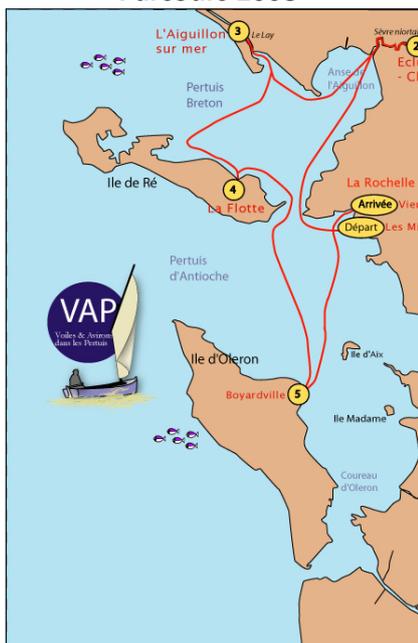
Les trois premières éditions ont été rythmées par des moments forts, tant en terme de navigation que sur le pan culturel :

- Participation au rallye de la moule de Charron (association La Boucholeur) ;
- Exposé sur la mytiliculture avec Mr Bouyé, mytiliculteur de Charron ;
- Visite des fortifications Saint Martin-de-Ré ;
- Découverte du domaine de la Grainetière de la Flotte en Ré (domaine ayant appartenu à Pierre Taittinger) ;
- Remontée de la Sèvre Niortaise
- Visite du musée du Platin par l'association Flottille en Pertuis.
- Traversée de l'estuaire du Lay (réserve naturelle) et remontée de la rivière jusqu'à l'Aiguillon ;
- Observation du Fort de la Prée ;
- Passage au pied du fort Boyard ;
- Visite de Brouage ;
- Visite de l'île d'Aix et de ses fortifications
- Visite du musée de la marine de la Tremblade

Parcours 2006



Parcours 2008



Parcours 2010



Retrouvez toute l'actualité de l'association et les documents de la Ronde des Pertuis 2012 sur

<http://vap.jeblog.fr/>

The screenshot shows the website for the Association Voiles et Avirons dans les Pertuis (VAP). The main header features the association's logo and name. Below the header, there are several navigation tabs: Présentation, Photos, and Rechercher un article. The main content area displays a blog post titled "Petite sortie de vélimarins vers Aix" by Par doowana, dated September 12, 2011. The post includes a large photo of a sailboat on the water. To the right of the post, there are several sidebar widgets: "Qui sommes-nous ?", "Multimedia" (with links to Photos and Vidéos), "PRATIQUE" (with links to Programme de sorties, Récits de sorties, De tout et du reste, and Cales de mise à l'eau), and "La marée du vélimarins" (with a link to L'horaire des marées du jour à La Rochelle and a tide gauge image). The footer of the page shows the date and time: 21:47 PM, 04/01/12, La Rochelle-Pallice.

